

Nouveautés concernant les produits

La Fondation de placement Swiss Life renforce l'accent sur les critères ESG dans divers groupes de placement existants et lance un nouveau groupe de placement Actions ESG

Diverses adaptations des groupes de placement existants

Au 31 mars 2022, la Fondation de placement procédera à des adaptations dans divers groupes de placement en immobilier et en titres, afin de tenir davantage compte des critères ESG.

Groupe de placement	Adaptations												
<i>Immobilier Suisse</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte adéquate des aspects de durabilité, adaptation en conséquence des prospectus et directives de placement Changement du nom du groupe de placement en «Immobilier Suisse ESG» 												
<i>Immeubles commerciaux Suisse</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte adéquate des aspects de durabilité, adaptation en conséquence des prospectus et directives de placement Changement du nom du groupe de placement en «Immeubles commerciaux Suisse ESG» 												
<i>Immobilier Suisse Age et Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte adéquate des aspects de durabilité, adaptation en conséquence des prospectus et directives de placement Changement du nom du groupe de placement en «Immobilier Suisse Age et Santé ESG» 												
<i>Actions Marchés Emergents</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte systématique des critères ESG, adaptation en conséquence des directives de placement Remplacement du fonds cible Actions Marchés Emergents par un fonds axé sur les critères ESG du même gestionnaire d'actifs (Candriam) Changement du nom du groupe de placement en «Actions Marchés Emergents ESG» 												
<i>Actions Etranger</i>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte systématique des critères ESG, adaptation en conséquence des directives de placement Remplacement du fonds cible Actions Marchés Emergents par un fonds axé sur les critères ESG du même gestionnaire d'actifs (Candriam) Changement du nom du groupe de placement en «Actions Etranger ESG» Adaptation de l'indice de référence: <table border="1"> <thead> <tr> <th>Avant</th> <th>Désormais</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MSCI World ex Switzerland, en CHF</td> <td>MSCI World ex Switzerland ESG Leaders, en CHF</td> <td>80% (inchangé)</td> </tr> <tr> <td>MSCI AC World Small Cap, en CHF</td> <td>MSCI AC World Small Cap, en CHF (inchangé)</td> <td>15% (inchangé)</td> </tr> <tr> <td>MSCI Emerging Markets, en CHF</td> <td>MSCI Emerging Markets, en CHF (inchangé)</td> <td>5% (inchangé)</td> </tr> </tbody> </table> 	Avant	Désormais	Pondération	MSCI World ex Switzerland, en CHF	MSCI World ex Switzerland ESG Leaders, en CHF	80% (inchangé)	MSCI AC World Small Cap, en CHF	MSCI AC World Small Cap, en CHF (inchangé)	15% (inchangé)	MSCI Emerging Markets, en CHF	MSCI Emerging Markets, en CHF (inchangé)	5% (inchangé)
Avant	Désormais	Pondération											
MSCI World ex Switzerland, en CHF	MSCI World ex Switzerland ESG Leaders, en CHF	80% (inchangé)											
MSCI AC World Small Cap, en CHF	MSCI AC World Small Cap, en CHF (inchangé)	15% (inchangé)											
MSCI Emerging Markets, en CHF	MSCI Emerging Markets, en CHF (inchangé)	5% (inchangé)											

Lancement d'un nouveau groupe de placement en actions

En outre, pour compléter l'offre d'actions modulaire, la Fondation de placement lance un nouveau groupe de placement en actions qui met en œuvre une stratégie passive et réplique l'évolution du MSCI World ex Switzerland ESG Leaders. En choisissant cet indice de référence, ce groupe de placement met lui aussi l'accent sur les aspects ESG.

Données clés concernant le nouveau groupe de placement «Actions Etranger ESG Indexées»

Nom	Actions Etranger ESG Indexées	
Devise de base	CHF	
Date de lancement	31 mars 2022	
Tranches	Standard	PM ¹⁾
ISIN	CH1171899326	CH1171899383
N° de valeur	117189932	117189938
Commission de gestion au niveau du groupe de placement	0,19% (hors TVA)	0,00%
TER indicatif	0,52%	0,32%
Prix d'émission initiale	100.00	100.00
Clôture d'admission	14h30	
Commission d'émission/de rachat	Aucune	
Calcul de la valeur nette d'inventaire	Chaque jour	
Souscription/rachat	Chaque jour	
Méthode de décompte	Forward pricing	
Pratique de distribution	Capitalisation	
Indice de référence	MSCI World ex Switzerland ESG Leaders, en CHF	
Gestion d'actifs	UBS Asset Management SA	
Agent administratif	Northern Trust Switzerland SA	
Publication des cours	Bloomberg: ASSL Internet: www.swisslife.ch/fondationdeplacement	

¹⁾ L'acquisition de cette tranche n'est possible que dans le cadre d'une convention spéciale avec Swiss Life Asset Management SA.

Les directives de placement ainsi que le bon de souscription sont disponibles à l'adresse www.swisslife.ch/fondationdeplacement

Clause de non-responsabilité

La présente publication a un contenu publicitaire. Elle a été établie avec tout le soin et la diligence requis. Cependant, nous ne pouvons nous porter garants de son contenu et de son exhaustivité et ne répondons pas des pertes qui pourraient résulter de l'usage de ces informations. Le présent document peut contenir des «informations prospectives» qui reflètent notre évaluation et nos attentes à un moment donné, différents risques, incertitudes et autres facteurs d'influence pouvant toutefois mener à des écarts notables entre les évolutions et résultats effectifs et nos prévisions. Les informations contenues dans le présent e-mail ont un but uniquement informatif et ne doivent pas être considérées comme un document contractuel ou un conseil en placement. Les performances historiques ne constituent pas une base suffisante pour prévoir l'évolution future des valeurs et des prix. Les performances passées ne présument en rien des performances actuelles ou futures. «Swiss Life Asset Managers» est le nom de marque des activités de gestion de fortune du groupe Swiss Life.

Tous les documents constituant la base légale dans le cadre d'éventuels placements peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Fondation de placement Swiss Life, case postale, 8022 Zurich, tél. 043 284 79 79. Le cercle des investisseurs est limité aux institutions du 2e pilier et du pilier 3a, aux autres institutions exonérées d'impôts sises en Suisse dont la finalité sert la prévoyance professionnelle ainsi qu'aux personnes qui gèrent des placements collectifs pour ces institutions, qui sont contrôlés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers et qui investissent auprès de la fondation exclusivement des avoirs pour ces institutions. Plus d'informations sur www.swisslife-am.com.
Source: Swiss Life Asset Managers, Zurich, mars 2022.